



Le label « *employeur partenaire des sapeurs-pompiers de l'Isère* » est attribué par le préfet de l'Isère, sur proposition de la présidente du Conseil d'administration du Service d'incendie et de secours, aux employeurs ayant signé une convention locale favorisant le volontariat des sapeurs-pompiers, prévoyant un nombre annuel minimum de huit jours ouvrés d'autorisation d'absence sur le temps de travail du salarié, pour les activités prévues à l'[article L. 723-12 du Code de la Sécurité Intérieure](#).

Les actuels titulaires du label « employeur partenaire des sapeurs-pompiers de l'Isère » sont : (*Mise à jour - Juillet 2026*)

- A. Raymond Sarl (Grenoble)
- Air Liquide
- Allimand SA (Rives)
- Arc-en-ciel Recyclage
- ATP Machines Spéciales
- Avenir Land Walibi (Les Avenières)
- Bièvre Isère Communauté
- Bourgeat SA (Les Abrets)
- Capgemini
- Carrefour
- Caterpillar France (Grenoble)
- CEA Grenoble
- Centre Médical Rocheplane
- CIC Lyonnaise de Banque
- CNPE Le Bugey

- CNPE St Alban
- Comete J.Paris
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
- Communauté d'Agglomération Portes de l'Isère
- Commune de Chimilin
- Commune de Luzinay
- Commune de Saint-Mury-Monteymond
- Commune de Theys
- Commune de Villard-de-Lans
- Commune des Avenières Veyrins-Thuellin
- Commune des Deux-Alpes
- Conseil Départemental de l'Isère
- Crédit Mutuel Sud-Est
- Décathlon Grenoble centre-ville
- EDF DPIH UP Alpes Montmélian
- EDF Hydro Alpes St Jean de Maurienne
- EDF UP Alpes GEH Ecrins Vercors
- Elcom
- ENEDIS Direction Régionale Alpes
- Fiducial Sécurité Prévention
- Geismar Alpes
- GRDF
- GreenAlp
- Laurence Raccurt
- L'Institut des Risques Majeurs de Grenoble
- Mairie de Dolomieu
- Mairie de Mens
- Mairie de St Jean de Bournay

- Mairie d'Eybens
- Minimax France
- Orange
- Paturle Aciers Sas (St Laurent du Pont)
- Régie des remontées mécaniques de Chamrousse
- SAS Obiou Société d'Electronique (Corps)
- SAUR
- Semitag (Grenoble)
- Serrurerie du Lac (La Batie Divisin)
- Société Vicat
- Trait'Alpes
- Université Grenoble Alpes
- Venandi Vinéa
- Vencorex
- STMicroelectronics (Grenoble2), STMicroelectronics Sa et STMicroelectronics (Crolles 2) Sas
- Centre Hospitalier Alpes Isère (Saint-Égrève)
- Spar Supermarché (L'Alpe d'Huez)
- Commune de Saint-Antoine-l'Abbaye
- Ambulances Berjalliennes
- Mairie de Bourgoin-Jallieu
- Framatome Sas (Meylan)
- Mairie de Notre-Dame-de-Mésage
- Pack Up (Saint-Etienne-de-Crossey)
- Communauté de communes Le Grésivaudan
- Safran Landing Systems (Villeurbanne)
- Mairie de Saint-Baudille-de-la-Tour
- Sata Les Deux-Alpes

- Mairie de La Tronche
- Biomérieux (Grenoble)
- Syndicat des Eaux du Thiers (Saint-Alban-de-Montbel, 73)
- Domaine des Hautes Glaces (Cornillon-en-Trièves)
- Mairie de Gières
- BL CO.RÉLATION (Meylan)
- Mairie d'Allevard
- AMD Autos (Châbons)
- Commune d'Ambérieu-en-Bugey
- Les Chalets Saint-Hugues (Saint-Pierre-de-Chartreuse)
- Communauté de communes Saint-Marcellin Vercors Isère
- Garage Bernard et Félicien (Chatte)
- Commune d'Huez
- Jardin Blanc (Saint-Hilaire-du-Rosier)
- Mairie de Saint-Savin
- Le Pesage Industriel (Saint-Egrève)
- Mairie de Beaurepaire
- Sarl PÉNA (Saint-Laurent-du-Pont)
- AJS Menuiserie (Bourgoin-Jallieu)
- Commune de Biviers
- Alpexpo (Grenoble)
- Centre hospitalier de Saint-Geoire-en-Valdaine
- Axima Concept (La Motte-Servolex)
- Académie de Grenoble
- Établissement et service d'aide par le travail Sainte-Agnès (Saint-Égrève)
- Fedex Express (Lyon)

- Commune de Saint-Martin d'Uriage
- Garage Christian Rey (Chatte)
- Inserp Formation (Voiron)
- Mairie de Châbons
- IPRO (Saint-Étienne-de-Saint-Geoirs)
- Les Menuisiers créatifs (Albon)
- Kelkoo Group (Échirolles)
- Mairie de Herbeys
- LCCA (Eybens)
- Mairie de Nivolas-Vermelle
- Onyx ARA (Agences Voreppe et Nord Isère)
- RTE Window (Paris la Défense)
- Commune de Bourg-d'Oisans
- Étude notariale Girardo Mathieu Chavigny (La Mure)
- Socamel Technologies (Renage)
- Mairie de Saint-Romans
- Tchouffian (Roussillon)
- Commune de Charnècles
- Montabert (Saint-Priest)
- Sopranzi (Heyrieux)
- Weg France (Saint-Quentin-Fallavier)

Le label est attribué pour une durée de trois ans. Cette attribution peut être renouvelée dans les mêmes conditions.

